

L'attraction et le maintien en poste des talents internationaux demeurent au premier rang des préoccupations des pays membres de l'OCDE, les travailleurs qualifiés étant les principaux moteurs de la croissance économique, de la compétitivité et de l'innovation. La mobilité des talents joue un rôle essentiel dans la lutte contre les pénuries de compétences et la compensation des répercussions négatives du vieillissement de la main-d'œuvre. Les pays qui ne prennent pas part à la course internationale aux migrants hautement qualifiés risquent de se faire distancer.

Cette note de synthèse présente les résultats de la deuxième édition des Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents, élaborés par l'OCDE avec le soutien de la Fondation Bertelsmann¹. Ces indicateurs mesurent la capacité d'attraction relative des pays selon une approche multidimensionnelle, en tenant compte à la fois de leur cadre d'action en matière de migration, et d'autres facteurs ayant une incidence sur leur capacité à attirer et retenir les talents internationaux. Cette nouvelle édition est une mise à jour de la première édition de 2019, et permet de comparer l'attractivité des pays à l'égard des talents dans le temps.

Quel pays de l'OCDE offre les conditions les plus avantageuses aux talents internationaux ?

Principaux constats

- En 2023, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse, et l'Australie demeurent les pays de l'OCDE offrant les conditions les plus avantageuses aux travailleurs hautement qualifiés, suivis de la Norvège. Le Royaume-Uni est le pays qui a le plus progressé dans le classement depuis 2019, en raison notamment de la suppression des quotas de travailleurs hautement qualifiés et des résultats satisfaisants des immigrés sur le plan professionnel.
- Les pays de l'OCDE les plus attrayants pour les entrepreneurs restent la Suède, la Suisse, le Canada, la Norvège, et la Nouvelle-Zélande. Tous ces pays disposent de politiques favorables aux entrepreneurs internationaux souhaitant s'y établir et diriger une entreprise.
- Les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Norvège et l'Australie sont les pays qui accueillent le plus d'étudiants en mobilité internationale. Ces pays comptent de nombreuses universités de premier plan. D'autres pays plus petits, comme la Norvège, offrent des conditions avantageuses aux étudiants en raison d'investissements massifs dans le secteur éducatif, conjugués à des conditions de vie séduisantes et des politiques migratoires favorables.
- Les résultats mettent en évidence la diversité des réformes des politiques migratoires menées récemment d'un pays à l'autre. Si certains, comme le Royaume-Uni, ont adopté des politiques plus favorables aux travailleurs qualifiés, d'autres ont durci les conditions applicables aux migrants internationaux. Par exemple, la France a augmenté les droits d'inscription des étudiants en mobilité internationale, et le Canada et la Nouvelle-Zélande ont instauré des exigences plus strictes en matière d'apport de capital pour les entrepreneurs. Les réformes des politiques migratoires ont des répercussions importantes sur la capacité relative des pays à attirer les talents, comme le montrent les Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents.
- Des simulations mettent en évidence la mesure dans laquelle l'instauration de politiques migratoires plus favorables pourrait aider certains pays à combler leur déficit d'attractivité. Israël, le Japon et la Corée comptent parmi les pays qui ont le plus à gagner en alignant leurs politiques sur les normes les plus favorables de l'OCDE.
- Faute de révision régulière des politiques visant à attirer et à retenir les immigrés, l'attractivité relative d'un pays risque de se dégrader si d'autres pays offrant des conditions similaires adoptent des politiques plus favorables à l'égard des immigrés hautement qualifiés. Cela souligne l'importance d'une mise à jour active du cadre d'action pour rester bien placé dans la course mondiale aux talents.

¹ Nous remercions tout particulièrement le cabinet d'avocats Fragomen d'avoir mis à disposition ses données, sans lesquelles il n'aurait pas été possible de compiler ces indicateurs.

Introduction

Étant donné que le capital humain occupe une place de plus en plus centrale dans le développement et la croissance économiques, la capacité à attirer des talents internationaux est devenue un déterminant majeur de la productivité, de l'innovation et de la prospérité. En conséquence, la course mondiale aux talents ne cesse de s'intensifier, les travailleurs hautement qualifiés étant de plus en plus en mesure de choisir la destination la plus avantageuse pour leur famille et pour eux-mêmes. Dans cet environnement concurrentiel, les pays de l'OCDE procèdent en permanence à des ajustements de leurs politiques ou programmes d'immigration, afin d'attirer des travailleurs hautement qualifiés, des entrepreneurs et des étudiants étrangers.

L'OCDE a élaboré, avec le soutien de la Fondation Bertelsmann, un outil permettant d'évaluer et de comparer la capacité des pays à attirer et à retenir les talents étrangers, l'objectif étant de rendre compte de leurs points forts et de leurs faiblesses à cet égard. La première édition des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* de l'OCDE a été publiée en 2019.

Ces indicateurs permettent aux pays de se situer en termes de capacité à attirer différents types de talents étrangers. Le cadre multidimensionnel met l'accent sur trois catégories spécifiques de migrants qualifiés :

- Travailleurs hautement qualifiés
- Entrepreneurs internationaux
- Étudiants de l'enseignement supérieur

Cette distinction entre les différents profils de migrants constitue une innovation importante par rapport aux précédents exercices d'évaluation comparative de l'attractivité des pays à l'égard des talents. Comme le montre la présente analyse, un pays peut offrir des conditions avantageuses à une ou deux catégories de migrants, tout en étant beaucoup moins favorable à un autre profil.

Quelles sont les nouveautés ?

Depuis le lancement de la première édition des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents*,

plusieurs facteurs importants ont eu des répercussions sur la situation des personnes qualifiées sur le marché du travail mondial.

Tout d'abord, la pandémie de COVID-19 a eu un impact direct sur la mobilité des talents, en raison des confinements et des fermetures de frontières qui ont sérieusement entravé le recrutement de ressortissants étrangers qualifiés, tout en mettant en lumière la dépendance à l'égard des travailleurs immigrés en ce qui concerne la prestation de services essentiels comme les soins de santé. La pandémie a contribué à l'accélération du rythme et de l'ampleur de la transformation numérique (voir Encadré 1).

Ensuite, trois nouveaux pays ont rejoint l'OCDE depuis 2019 : la Colombie, le Costa Rica et la Lituanie. Ils figureront pour la première fois dans le classement.

En outre, ces dernières années, de nombreux pays ont révisé leurs cadres d'action ciblant les immigrés hautement qualifiés. Toutefois, ces réformes n'ont pas toutes emprunté la même direction. Si certains pays libéralisent leurs politiques pour favoriser une immigration plus qualifiée, d'autres ont mis en œuvre des mesures plus strictes en ce qui concerne l'admission, l'emploi et les conditions de vie des immigrés qualifiés et de leurs familles.

L'édition actualisée des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* de l'OCDE rend compte de toutes ces évolutions, et brosse un tableau très précis de la course mondiale aux talents.

Mesure de l'attractivité à l'égard des talents

Les déterminants de l'attractivité des pays à l'égard des talents s'inscrivent dans plusieurs dimensions. La capacité à attirer et retenir les talents dépend non seulement de l'ouverture des politiques migratoires aux compétences étrangères, mais également de la manière dont ces compétences sont reconnues et rémunérées. Elle ne dépend pas uniquement de facteurs économiques. En effet, la capacité des immigrés

à s'intégrer dans la société d'accueil, et plus généralement dans l'environnement économique et social, entre également en ligne de compte.

Le cadre des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* comporte sept dimensions,

représentant chacune un aspect différent de la capacité à attirer des talents (tableau 1). Chaque dimension se compose d'un ensemble de variables adaptées à chaque profil de migrant.

Tableau 1. Aperçu des dimensions et des variables du cadre des Indicateurs de l'attractivité

Dimensions	Travailleurs	Entrepreneurs	Étudiants
Qualité des perspectives d'intégration	Taux de chômage des immigrés Taux de déclassement des immigrés Immigrés titulaires de contrats temporaires Immigrés titulaires de contrats à temps partiel	Rigueur de la protection de l'emploi Indice de la réglementation des marchés de produits Ouverture aux échanges Indice de la facilité de faire des affaires	Universités classées parmi les 500 meilleures du monde
Revenu et fiscalité	Rémunération des travailleurs très instruits Indice des prix à la consommation Coin fiscal	Rémunération des travailleurs très instruits Indice des prix à la consommation Imposition des sociétés	Rémunération des travailleurs qualifiés Indice des prix à la consommation Différence entre les droits d'inscription des étudiants nationaux et des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur Nombre d'heures de travail par semaine autorisées pour les étudiants étrangers pendant leurs études
Perspectives d'avenir	Taux de dépendance en 2050 Acquisition de la nationalité Facilité de passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent	Taux de dépendance en 2050 Acquisition de la nationalité Facilité de passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent	Taux de dépendance en 2050 Acquisition de la nationalité Facilité de passage du statut d'étudiant à celui de résident temporaire Nombre de mois pendant lesquels un étudiant est autorisé à rester dans le pays après l'obtention du diplôme
Environnement familial	Droit du conjoint de rejoindre le migrant et de travailler Facilité pour les enfants de migrants d'obtenir la citoyenneté Résultats au test de mathématiques du PISA Dépenses publiques consacrées aux prestations familiales Taux d'imposition marginal du second apporteur de revenu dans le ménage	Droit du conjoint de rejoindre le migrant et de travailler Facilité pour les enfants de migrants d'obtenir la citoyenneté Résultats au test de mathématiques du PISA Dépenses publiques consacrées aux prestations familiales Taux d'imposition marginal du second apporteur de revenu dans le ménage	Droit du conjoint de rejoindre le migrant et de travailler Facilité pour les enfants de migrants d'obtenir la citoyenneté Résultats au test de mathématiques du PISA Dépenses publiques consacrées aux prestations familiales Taux d'imposition marginal du second apporteur de revenu dans le ménage
Environnement des compétences	Abonnements à l'Internet à haut débit (<i>nouveau</i>) Part de la fibre dans le haut débit (<i>nouveau</i>) Maîtrise de l'anglais Dépenses intérieures brutes de R-D Nombre total de brevets (IP5)	Abonnements à l'Internet à haut débit (<i>nouveau</i>) Part de la fibre dans le haut débit (<i>nouveau</i>) Maîtrise de l'anglais Dépenses intérieures brutes de R-D Nombre total de brevets (IP5)	Abonnements à l'Internet à haut débit (<i>nouveau</i>) Part de la fibre dans le haut débit (<i>nouveau</i>) Maîtrise de l'anglais Dépenses au titre de l'enseignement supérieur
Inclusivité	Part des immigrés très instruits dans la population d'âge actif Indice d'acceptation des immigrés (<i>nouveau</i>) Indice Institutions sociales et égalité femmes-hommes (ISE)	Part des immigrés dans la population de travailleurs indépendants Indice d'acceptation des immigrés (<i>nouveau</i>) Indice Institutions sociales et égalité femmes-hommes (ISE)	Part des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur Indice d'acceptation des immigrés (<i>nouveau</i>) Indice Institutions sociales et égalité femmes-hommes (ISE)
Qualité de la vie	Indicateur du vivre mieux de l'OCDE	Indicateur du vivre mieux de l'OCDE	Indicateur du vivre mieux de l'OCDE

Dimensions	Travailleurs	Entrepreneurs	Étudiants
Politique de visas et d'admission	Taux de refus des visas Délai de traitement des demandes de visas État d'avancement de la transition numérique des procédures de visas (<i>nouveau</i>) Quota de travailleurs hautement qualifiés	Exigence d'apport minimum de capital Exigence de création d'emplois État d'avancement de la transition numérique des procédures de visas (<i>nouveau</i>)	Niveau des droits d'inscription à l'université Part des étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante totale rapportée à la part des personnes nées à l'étranger dans la population totale
Performance du système de santé (facultatif)	Dépenses de santé à la charge des patients Satisfaction quant à l'accès à des soins de qualité Mortalité évitable	Dépenses de santé à la charge des patients Satisfaction quant à l'accès à des soins de qualité Mortalité évitable	Dépenses de santé à la charge des patients Satisfaction quant à l'accès à des soins de qualité Mortalité évitable

Note : la dimension relative à la performance du système de santé est une dimension nouvelle mais facultative du cadre. Les utilisateurs des Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents peuvent décider de prendre en compte ou non cette dimension. Les variables signalées comme *nouvelles* correspondent à des aspects nouveaux ou à des mises à jour de précédentes variables du cadre faisant suite à la mise à disposition de données nouvelles ou plus récentes. Lors de l'établissement du score composite, certaines variables du cadre ont été inversées, afin de s'assurer qu'une valeur de variable plus élevée donne toujours lieu à une hausse du score. Ces variables sont les suivantes : résultats des immigrés sur le plan professionnel ; rigueur de la protection de l'emploi ; indice des prix à la consommation ; niveaux de fiscalité ; dépenses de santé à la charge des patients ; mortalité évitable. Pour plus de détails sur les variables et les sources des données, voir (Tuccio, 2019^[1]).

Les dimensions et les variables donnent des informations détaillées sur les principaux moteurs de la mobilité des talents dans la sphère économique et sociale. Les variables reposent principalement sur des données quantitatives nationales compilées par l'OCDE, complétées par d'autres grandes bases de données mondiales. En outre, des observations axées sur des groupes spécifiques, issues d'enquêtes à grande échelle sur les ménages, de données d'immigration et de l'analyse qualitative des cadres d'action, rendent compte des résultats en matière d'intégration et des difficultés auxquelles les migrants qualifiés sont confrontés lorsqu'ils tentent d'obtenir un visa ou un permis de séjour.

Les variables qui sous-tendent les indicateurs composites sont choisies de manière à rendre compte de la spécificité des facteurs déterminant la migration dans chaque catégorie de migrants, et ne sont donc pas les mêmes d'une catégorie à l'autre. Même lorsque les variables et les dimensions sont les mêmes pour tous les profils de migrants, leur valeur et leur pondération peuvent varier selon la catégorie, sous l'effet conjugué de l'ensemble des variables d'une dimension.

Les *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* de l'OCDE ont la particularité d'inclure la politique migratoire comme facteur de mesure de la capacité d'attraction. Les chances d'admission dans un pays de destination auront un impact sur

l'attractivité globale du pays concerné, et des obstacles élevés à l'entrée font contrepoids aux autres dimensions de l'attractivité. La mesure de la rigueur des politiques et pratiques migratoires n'est donc pas traitée comme une dimension supplémentaire dans le cadre des indicateurs. Elle prend plutôt la forme d'une pénalité sur le score total, des variables adaptées étant associées à chacun des trois profils de migrants.

Outre les politiques de visas et d'admission, le cadre inclut d'autres politiques migratoires se rapportant aux conditions auxquelles les migrants et leurs familles sont confrontés dans leur pays de destination. Citons par exemple la facilité avec laquelle il est possible de passer du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, et les conditions d'entrée et d'accès au marché du travail des conjoints accompagnateurs.

La difficulté consiste à trouver l'équilibre entre l'adaptation du classement à un paysage en constante évolution, dans lequel de nouvelles sources de données et études relatives à l'attractivité à l'égard des talents sont continuellement mises à disposition, tout en maintenant la comparabilité dans le temps.

Cette deuxième édition procède à quelques ajustements des mesures et données sous-tendant certaines variables, et permet aux utilisateurs d'introduire dans leur processus de

décision une nouvelle dimension liée à la *performance du système de santé* (Encadré 1).

Les Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents sont conçus de manière à permettre aux utilisateurs de déterminer l'importance relative des différentes dimensions en fonction de leurs préférences individuelles, en modifiant les pondérations et en établissant leurs propres classements sur la [page web dédiée](#) des indicateurs.

Les classements présentés dans cette note s'appuient toutefois sur des pondérations égales par défaut des sept dimensions de l'attractivité des pays à l'égard des talents, et s'accompagnent d'un examen des incidences de la prise en compte d'une dimension supplémentaire relative à la performance du système de santé.

Travailleurs hautement qualifiés

Les cinq pays les plus avantageux pour les immigrés hautement qualifiés en 2023 sont la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse, l'Australie et la Norvège (Graphique 1). Tous ces pays, à l'exception de la Norvège, figuraient déjà parmi les cinq premiers du classement en 2019, mais dans un ordre différent. La Nouvelle-Zélande se classe désormais en tête (alors qu'elle occupait la quatrième place en 2019), en raison de conditions favorables dans l'ensemble des dimensions du classement (voir tableau A A.1. en annexe). La Suède et la Suisse, qui se caractérisent par des sociétés inclusives et propices à la vie de famille, avec un niveau de vie élevé et un environnement des compétences solide, conservent respectivement la deuxième et la troisième places. L'Australie recule de la première à la quatrième place. Il convient toutefois de noter que les cinq premiers pays du classement sont très proches les uns des autres, de sorte que de petites variations dans le classement ne traduisent pas nécessairement une évolution radicale de leur attractivité à l'égard des talents.

D'autres pays figurant parmi les dix premiers du classement sont pénalisés en raison de leurs politiques défavorables en matière de visas et d'admission. Les États-Unis et le Canada se seraient respectivement classés en deuxième et

septième positions si leurs politiques de visas n'avaient pas été prises en compte. Après application de la pénalité associée à leur politique de visas, ils perdent encore des places dans le classement en raison d'un taux de refus élevé, d'un quota de travailleurs hautement qualifiés (États-Unis) et de délais de traitement des visas relativement longs (Canada).

Deux nouveaux pays figurent parmi les dix pays les plus avantageux pour les travailleurs hautement qualifiés : le Luxembourg (en sixième position) et le Royaume-Uni (en septième position), tandis que l'Irlande quitte le haut du classement, passant de la sixième à la douzième position (graphique A A.1). Ces évolutions s'expliquent également en partie par une modification des conditions de visa et d'admission. Le Royaume-Uni a supprimé l'ancien quota de travailleurs hautement qualifiés, et affiche des résultats favorables en matière d'intégration des travailleurs étrangers hautement qualifiés sur le marché du travail. L'Irlande, en revanche, a vu les délais de traitement des demandes de visa s'allonger.

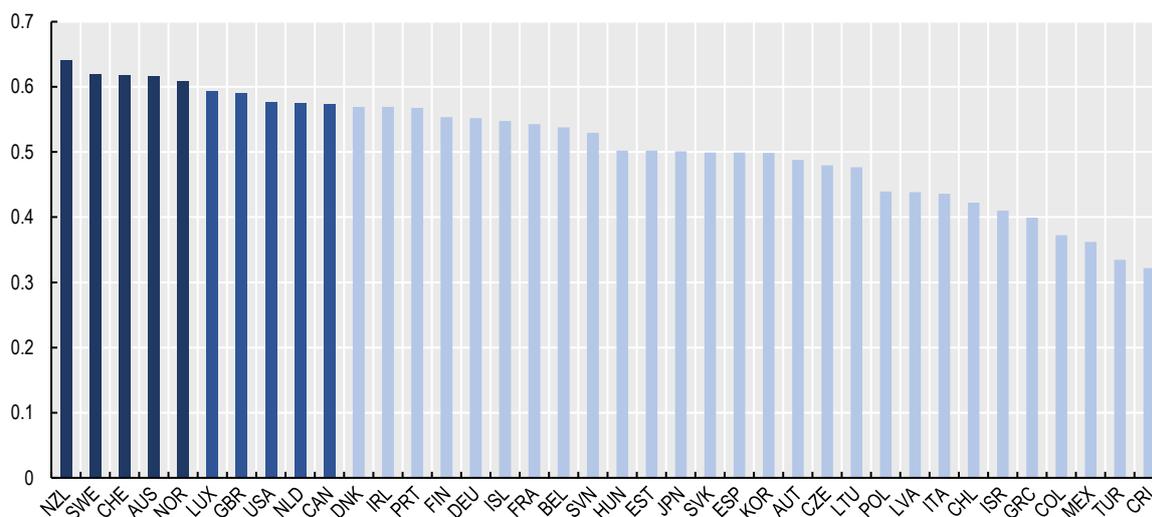
Autres modifications notables du classement : la France est remontée, en raison notamment d'une baisse des taux de refus de visa, tandis que l'Estonie et l'Autriche ont perdu un certain nombre de places. Dans le cas de l'Estonie, ce recul est imputable à des facteurs comme les bas salaires des travailleurs hautement qualifiés, une attitude moins accueillante à l'égard des immigrés, et un allongement des délais de traitement des demandes de visa, tandis qu'en Autriche, les travailleurs hautement qualifiés sont confrontés à de mauvais résultats sur le plan de l'emploi, conjugués à un coin fiscal élevé, des taux de refus de visa importants, et des délais de traitement des demandes de visa relativement longs.

Le Mexique et la Türkiye sont rejoints au bas du classement par deux nouveaux pays membres de l'OCDE, le Costa Rica et la Colombie. Ces quatre pays ont en commun de se situer en haut du classement au regard de la dimension relative au revenu et à la fiscalité, en raison d'une charge fiscale et d'un coût de la vie faibles, alors qu'ils figurent parmi les pays les moins performants dans toutes les autres dimensions.

La nouvelle dimension relative à la santé, intégrée en tant que dimension facultative dans le cadre des indicateurs (Encadré 1), permet généralement aux pays nordiques, à l'Autriche, à la Belgique, à l'Allemagne, à l'Italie et aux Pays-Bas de gagner deux à cinq places dans le classement. En revanche, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, le

Portugal et les États-Unis perdent des places lorsque cette dimension est prise en compte. Des évolutions similaires du classement établi pour les entrepreneurs et des étudiants sont observées lorsque la dimension de la santé est prise en compte.

Graphique 1. Capacité des pays de l'OCDE à attirer des candidats à l'immigration : travailleurs hautement qualifiés



Note : des valeurs proches de 1 (0) représentent une plus grande (moins grande) capacité d'attraction. Le classement est fondé sur des pondérations égales par défaut des dimensions, et ne tient pas compte de la dimension relative à la performance du système de santé. Les dix premiers pays du classement sont mis en avant afin de faciliter la comparaison.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Encadré 1. Mesure de la capacité d'attraction des talents dans le sillage de la pandémie mondiale

Depuis le lancement des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* en 2019, la pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sur les marchés du travail du monde entier, et plus particulièrement sur les modalités de travail et les mouvements migratoires. Elle a également eu un impact important sur les résultats sur le plan professionnel, des immigrants notamment. La pandémie a contribué à accélérer la transformation numérique déjà amorcée, et a mis en évidence le potentiel des technologies numériques et des infrastructures de communication. Il est essentiel de garantir un accès généralisé aux technologies numériques et leur utilisation dans de bonnes conditions d'efficacité afin de rendre les sociétés avantageuses pour les personnes qui y travaillent et y vivent.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les mouvements et les conditions migratoires et la demande de talents ont nécessité des ajustements mineurs du cadre des indicateurs avant la publication de la deuxième édition. Tout d'abord, **deux nouvelles variables permettant de rendre compte de l'état d'avancement de la transformation numérique et de la dotation en infrastructures numériques** ont été incluses dans la dimension relative à l'environnement des

compétences, en remplacement d'une mesure relativement obsolète de l'accès des ménages à l'Internet. Ces nouvelles variables rendent compte du développement de l'infrastructure haut débit (nombre d'abonnements pour 100 habitants) et de l'accès aux connexions internet à très haut débit (mesuré par la part de la fibre dans le total des connexions à haut débit). Ensuite, **une variable relative à l'état d'avancement de la transition numérique des procédures de visa** a été ajoutée à la dimension relative à la politique de visas et d'admission. Non seulement la possibilité de demander et de délivrer des visas par voie électronique simplifie considérablement la procédure de visa, mais elle envoie également un signal aux candidats à l'immigration sur le niveau de transformation numérique du pays. Ces données proviennent de Fragomen, un cabinet d'avocats international de premier plan spécialisé en droit de l'immigration, qui recueille des données sur la transition numérique des différentes étapes de la procédure de visa.

Dans le sillage de la pandémie de COVID-19, les migrants sont également susceptibles de prêter davantage attention à la résilience et à la performance des systèmes de santé au moment de prendre une décision. C'est pourquoi **une huitième dimension facultative rendant compte de la performance du système de santé** a été intégrée au cadre des Indicateurs de l'OCDE. La mesure de la performance des systèmes de santé est complexe et rend compte d'aspects comme l'accès aux soins, la qualité des services de santé, ainsi que les capacités, les ressources et les résultats (OCDE, 2021^[2]). Cette nouvelle dimension est composée de trois grandes variables, fondées sur les données de l'OCDE et de Gallup, mêlant des mesures subjectives et objectives de la performance des systèmes de santé :

- **Coût** : mesuré comme la part des dépenses de santé à la charge des ménages dans les dépenses totales. Il s'agit des dépenses directement à la charge d'un patient lorsque ni l'assurance publique ni l'assurance privée ne couvrent le coût total du bien ou du service de santé.
- **Qualité** : mesurée comme la satisfaction subjective à l'égard de la disponibilité de services de soins de qualité dans la ville ou la région où résident les patients (source : données de l'enquête Gallup World Poll).
- **Mortalité évitable** : rend compte de l'ensemble de la mortalité évitable (causes de décès qui pourraient être évitées en grande partie par des interventions efficaces de santé publique et de prévention primaire) et évitable par traitement (causes qui peuvent être évitées grâce à des soins de santé efficaces et prodigués à temps).

La pandémie a également eu des répercussions directes et indirectes sur plusieurs variables figurant dans le cadre des Indicateurs, comme les échanges internationaux et les résultats sur le plan professionnel. L'évolution des résultats des immigrés sur le plan professionnel pendant la pandémie de COVID-19 s'est caractérisée par une forte dégradation au cours des premiers mois, à laquelle a succédé une situation mitigée au moment de la reprise en 2021. Dans environ la moitié des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les taux d'emploi des immigrés dépassent les niveaux d'avant la pandémie. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, l'Espagne et les États-Unis, les taux d'emploi sont inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie (OCDE, 2022^[3]).

Pour éviter que les effets directs mais transitoires de la pandémie n'aient une incidence sur le classement, les données de 2020 ont été, dans la mesure du possible, exclues au profit de données plus récentes. Lorsque aucune donnée se rapportant à l'année 2022 n'est disponible, et que les données pour 2021 sont jugées problématiques en raison des effets de la pandémie, on utilise les données de 2019 ou d'années antérieures.

Entrepreneurs internationaux

Les cinq pays les plus avantageux pour les entrepreneurs demeurent la Suède, la Suisse, le Canada, la Norvège, et la Nouvelle-Zélande (Graphique 2). Ils ont en commun d'offrir des conditions de vie et des conditions familiales favorables aux migrants et aux membres de leur famille, mais leurs résultats sont plus mitigés en ce qui concerne l'environnement économique et réglementaire auquel sont confrontés les entrepreneurs, et les perspectives de séjour à moyen ou long terme des migrants (tableau A A.1. en annexe).

Les cadres d'action en matière de délivrance de visas varient également d'un pays à l'autre. Le Canada a perdu la première place du classement des pays les plus avantageux pour les entrepreneurs internationaux après avoir supprimé son programme fédéral de visas pour les entrepreneurs. Il ne propose plus que des programmes à l'échelon des provinces, souvent assortis d'exigences en matière d'apport de capital. La Suède offre des conditions favorables aux entrepreneurs en matière de visa, avec une voie d'accès rapide à un droit de séjour permanent, et aucune exigence en matière d'apport de capital ou de création d'emplois pour les entrepreneurs.

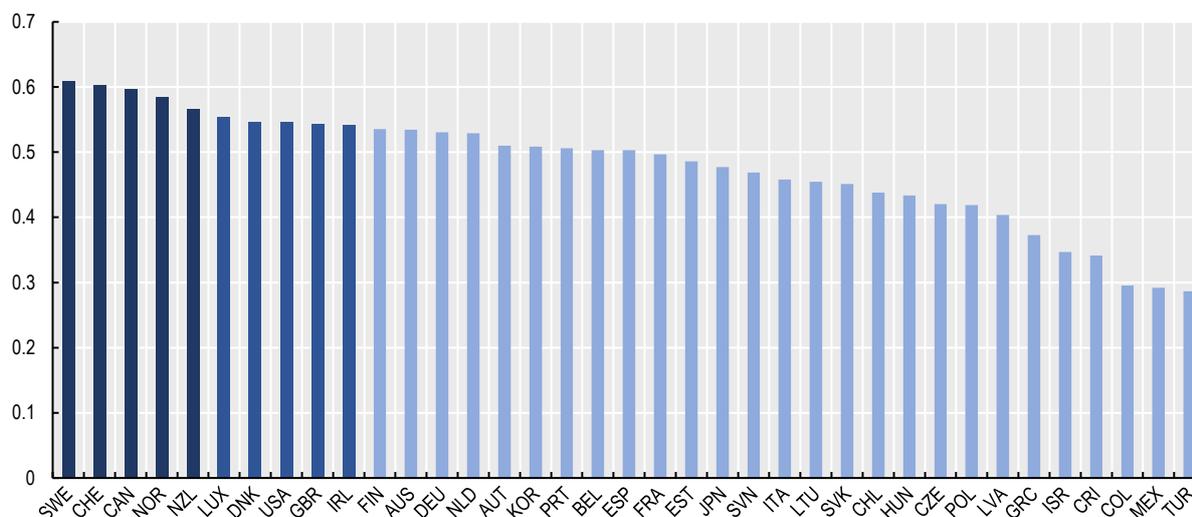
Les États-Unis demeurent le pays le plus strict en termes d'exigences en matière de visa et de création d'emplois pour les entrepreneurs, mais améliorent tout de même leur position dans le classement en raison de conditions plus favorables, comme une réduction des niveaux d'imposition des sociétés et une hausse des investissements dans la recherche et le développement (R-D) depuis 2019. Si les politiques de visas et d'admission n'étaient pas prises en compte, les États-Unis seraient le pays

le plus avantageux pour les entrepreneurs, suivis du Canada et de la Suisse.

Le Royaume-Uni gagne plusieurs places dans le classement en raison d'exigences moindres en matière d'apport de capital pour les entrepreneurs, mais aussi d'un environnement favorable au regard de la plupart des autres aspects, comme la solidité de l'environnement des compétences et l'accueil des immigrés. Le Luxembourg est le pays qui a le plus progressé dans le classement depuis 2019 (graphique A A.1. en annexe). Cette évolution n'est pas due à une refonte des politiques migratoires, mais plutôt à des améliorations de l'environnement général, avec des conditions économiques et réglementaires favorables et une légère réduction du niveau d'imposition des sociétés depuis 2019. La France gagne également des places dans le classement en raison de l'amélioration de sa politique de visas et d'admission applicable aux entrepreneurs, et de la baisse de l'impôt sur les sociétés.

À l'autre extrémité du classement, la Colombie, le Mexique et la Türkiye sont à la traîne par rapport aux autres pays membres de l'OCDE en termes de capacité à attirer des entrepreneurs internationaux. Ces mauvais résultats sont imputables à des politiques migratoires strictes, conjuguées à des conditions économiques et des conditions de vie moins favorables que dans les autres pays de l'OCDE. Israël et le Costa Rica enregistrent des scores légèrement supérieurs, compensant des politiques d'admission strictes et des mauvaises perspectives de séjour à moyen ou long terme pour les migrants par un environnement des compétences relativement solide dans le cas d'Israël, ou un environnement économique favorable dans le cas du Costa Rica.

Graphique 2. Capacité des pays de l'OCDE à attirer des candidats à l'immigration : entrepreneurs



Note : des valeurs proches de 1 (0) représentent une plus grande (moins grande) capacité d'attraction. Le classement est fondé sur des pondérations égales par défaut des dimensions, et ne tient pas compte de la dimension relative à la performance du système de santé. L'Islande, qui ne dispose d'aucun visa pour les entrepreneurs, n'est pas incluse dans le classement. Les dix premiers pays du classement sont mis en avant afin de faciliter la comparaison.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Étudiants de l'enseignement supérieur

Les trois premiers pays du classement en fonction de l'attractivité à l'égard des étudiants sont les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont également les pays qui comptent le plus grand nombre d'universités de premier plan (Graphique 3). La Norvège se classe au quatrième rang, suivie de l'Australie et du Canada. Il n'est pas surprenant que quatre des six premiers pays du classement soient des pays anglophones comptant de nombreuses universités de haut niveau et une proportion relativement élevée d'étudiants en mobilité internationale. Toutefois, le classement montre également que des pays plus modestes, comme la Norvège, peuvent devenir particulièrement séduisants pour les étudiants en mobilité internationale en instaurant des droits d'inscription peu élevés pour les étudiants étrangers (voire nuls dans le cas de la Norvège) et en mettant en place des politiques généreuses pour les étudiants et les conjoints accompagnateurs en ce qui concerne l'accès au marché du travail et les possibilités de rester sur place après l'obtention de leur diplôme. L'Allemagne et la Norvège proposent également un nombre considérable et toujours croissant de

programmes universitaires de niveau supérieur en langue anglaise.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des politiques plus favorables pour attirer, soutenir et retenir les étudiants en mobilité internationale (OCDE, 2022^[4]). Il s'agit plus particulièrement de politiques liées à l'accès au marché du travail et à la possibilité de rester sur place et de chercher un emploi après l'obtention d'un diplôme, car c'est un moyen pour les pays de remédier à l'accélération de la pénurie de compétences sur le marché du travail dans le sillage de la pandémie de COVID-19.

Par exemple, les États-Unis et le Royaume-Uni ont amélioré les conditions d'obtention des visas post-diplôme qui permettent aux nouveaux diplômés de chercher un emploi, et l'Allemagne et les États-Unis ont augmenté le nombre d'heures de travail autorisées pour les étudiants pendant leurs études. D'autres pays ont amélioré les conditions de séjour après l'obtention du diplôme : le Canada, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande et le Luxembourg.

Le Japon est le pays qui a le plus progressé depuis 2019 dans le classement se rapportant à l'attractivité à l'égard des étudiants

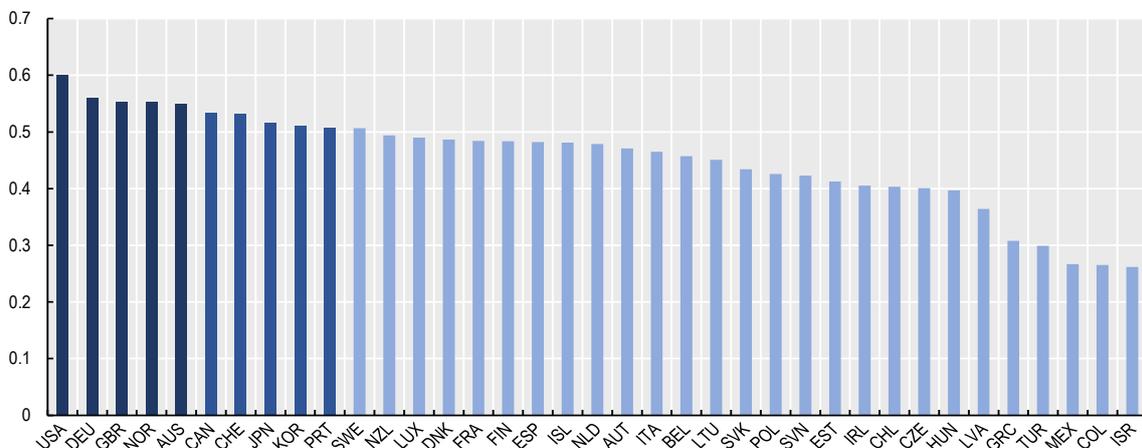
(graphique A A.1. en annexe). Cette progression est en grande partie due à une amélioration des conditions dont bénéficient les étudiants en mobilité internationale, comme la réduction du délai nécessaire pour passer d'un visa temporaire à un visa permanent, et l'amélioration de leurs conditions de séjour après l'obtention de leur diplôme. Le Japon a également enregistré une certaine hausse de la part des étudiants en mobilité internationale ces dernières années, ainsi qu'une croissance particulièrement forte des exportations de services liés à l'éducation, les revenus provenant des étudiants internationaux ayant quasiment triplé entre 2014 et 2019 (OCDE, 2023^[5]). Toutefois, la part des étudiants en mobilité internationale dans l'ensemble de la population étudiante reste faible par rapport à celle observée dans de nombreux autres pays de l'OCDE.

D'autres pays ont vu leur attractivité relative chuter depuis 2019. C'est particulièrement vrai pour la Finlande et la France. Ces deux pays ont récemment² mis en place des droits d'inscription

plus élevés pour les étudiants étrangers, ce qui se traduit à la fois par une hausse des coûts absolus supportés par ces derniers et l'apparition d'un écart tarifaire entre les étudiants étrangers et les étudiants nationaux, et affecte donc deux variables différentes du classement des pays en fonction de leur attractivité à l'égard des étudiants. Cela se traduit par un recul important de la France et de la Finlande dans le classement (graphique A A.1.).

Plusieurs autres pays ont également augmenté leurs droits d'inscription à l'université depuis 2019, notamment certains pays situés au bas du classement de l'attractivité à l'égard des étudiants internationaux, comme Israël, la Türkiye et le Mexique. Le Chili a quitté la dernière place du classement en mettant en œuvre des politiques actives visant à attirer et retenir les étudiants, notamment en autorisant ces derniers à travailler pendant leurs études et en uniformisant les droits d'inscription des étudiants autochtones et des étudiants étrangers.

Graphique 3. Capacité des pays de l'OCDE à attirer des candidats à l'immigration : étudiants de l'enseignement supérieur



Note : des valeurs proches de 1 (0) représentent une plus grande (moins grande) capacité d'attraction. Le classement est fondé sur des pondérations égales par défaut des dimensions, et ne tient pas compte de la dimension relative à la performance du système de santé. Le Costa Rica n'est pas inclus dans le classement du fait de l'absence de données concernant la dimension relative à la politique de visas et d'admission. Les dix premiers pays du classement sont mis en avant afin de faciliter la comparaison.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

² La Finlande a été menée sa réforme dès 2017, mais les données les plus récentes disponibles lors de la publication de la première édition des *Indicateurs de l'attractivité des pays à l'égard des talents* de l'OCDE ne

mettaient pas encore en évidence ses effets. En France, la réforme est entrée en vigueur en 2019.

Impact des politiques migratoires sur la capacité à attirer les meilleurs talents

Pour les décideurs nationaux, reste à savoir comment améliorer la capacité d'attraction de leur pays dans la course mondiale aux talents. Outre les politiques de visas et d'admission, les *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* prennent également en compte une série d'autres grandes politiques migratoires, comme les pratiques en matière de regroupement familial (droit d'un conjoint à rejoindre le demandeur principal et à travailler) et la facilité à passer d'un statut de résident temporaire à un statut de résident permanent.

Dans le Graphique 4, des simulations de l'action publique indiquent dans quelle mesure l'écart avec le pays le plus performant serait comblé si l'ensemble de politiques migratoires le plus favorable était adopté. La simulation montre que les politiques migratoires jouent un rôle important dans la réduction de l'écart d'attractivité, et permettent à la plupart des pays de l'OCDE de remonter dans le classement. Pour tous les pays situés dans la moitié supérieure du classement, l'écart avec le pays le mieux classé serait inférieur ou égal à 10 % s'ils appliquaient des politiques migratoires moins strictes.

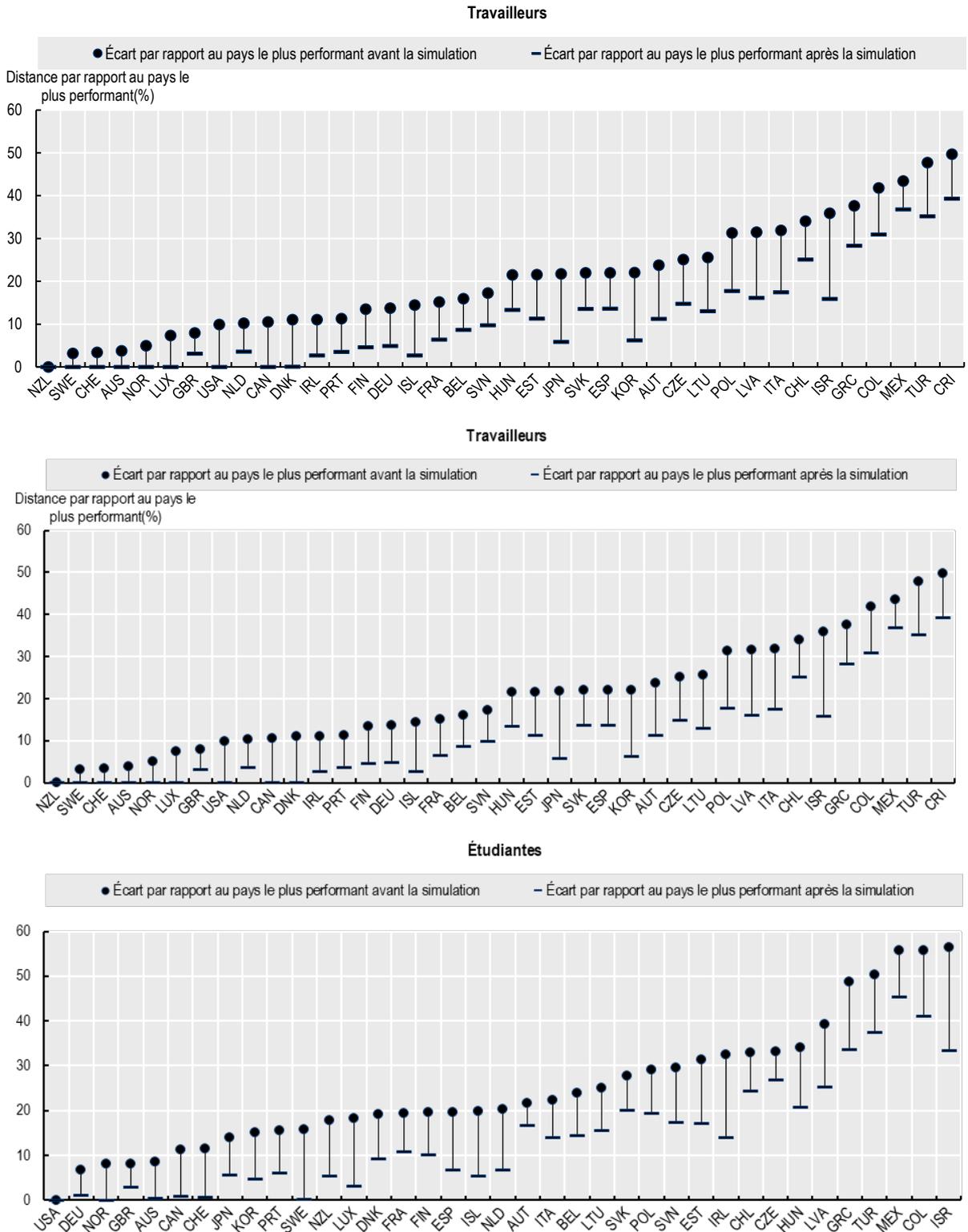
La simulation révèle quels pays disposent de la plus grande marge de manœuvre pour améliorer leur capacité d'attraction en adoptant des politiques migratoires plus favorables. Par exemple, alors que le Japon et la Corée obtiennent des scores très similaires à ceux de l'Espagne et de la Slovaquie dans le classement se rapportant aux travailleurs, ils pourraient améliorer leur

capacité d'attraction relative en réformant leurs politiques migratoires plutôt strictes à l'heure actuelle. Israël est un autre exemple de pays qui a beaucoup à gagner en termes de capacité d'attraction en adoptant des politiques migratoires plus favorables.

Certains pays pourraient combler une grande partie de leur retard en réformant leur politique à l'égard de certaines catégories de migrants qualifiés, mais pas toutes. En Autriche, une réforme de l'action publique réduirait l'écart d'attractivité à l'égard des travailleurs à environ 10 %, mais un écart plus important (15 %) subsisterait pour les étudiants, même si l'ensemble de politiques migratoires le plus favorable était mis en place.

Les résultats montrent donc que même si l'amélioration des politiques migratoires entraîne toujours une remontée dans le classement, les modifications du cadre d'action en matière de migration ne suffisent pas à combler complètement l'écart d'attractivité, en particulier dans les pays qui se trouvent au bas des différents classements. Par exemple, quelque 30 à 50 % de l'écart observé entre les six pays figurant au bas de l'ensemble des classements (Costa Rica, Colombie, Israël, Mexique, Türkiye et Grèce) et les pays les plus performants subsisterait malgré la mise en place des politiques les plus favorables.

Graphique 4. Évolution de l'écart avec le pays le plus performant, classement actuel et classement après simulation de l'adoption des politiques migratoires les plus favorables, par profil de migrant



Note : l'écart avant simulation correspond à l'écart de classement avec le pays le plus performant (en %) observé avec les politiques actuellement en vigueur. L'écart après simulation correspond à l'écart de classement avec le pays le plus performant qui serait observé si les politiques migratoires les plus favorables étaient adoptées.
 Source : Secrétariat de l'OCDE.

Conclusions

La deuxième édition des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* montre que la capacité relative des pays de l'OCDE à attirer des talents reste relativement stable dans le temps, du fait que l'on retrouve les mêmes pays en haut et en bas des trois classements. Toutefois, certains pays ont réussi à améliorer considérablement leur classement, quand d'autres restent à la traîne. Ces résultats sont principalement imputables aux changements apportés aux cadres d'action en matière de migration, soit par une réforme des politiques de visas et d'admission, soit par une modification des conditions auxquelles les migrants qualifiés et leurs familles sont confrontés une fois installés dans le pays d'accueil, soit par la conjugaison des deux.

Ils montrent en outre que l'absence de politiques actives visant à attirer et à retenir les migrants a également des répercussions sur la capacité d'attraction relative d'un pays, si d'autres pays présentant des conditions similaires adoptent des politiques plus favorables à l'égard des immigrants

hautement qualifiés. Cela souligne l'importance d'une révision et d'une mise à jour actives du cadre d'action pour rester bien placé dans la course mondiale aux talents.

L'un des atouts des *Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents* par rapport à d'autres classements est la distinction opérée entre l'attractivité à l'égard de trois catégories de migrants hautement qualifiés. Cette distinction met en évidence d'importants écarts d'attractivité à l'égard de différents types de talents, et aide les décideurs à comparer leurs points forts et leurs points faibles non seulement en termes de compétitivité relative par rapport à d'autres pays, mais aussi par rapport à différents ensembles de politiques nationales visant différents types de migrants.

L'édition de cette année sera complétée par l'ajout d'une quatrième catégorie de travailleurs hautement qualifiés pour laquelle les pays de l'OCDE sont également en concurrence : les fondateurs de start-ups (OCDE, 2023^[6]).

Références

- OCDE (2023), « Rétention des étudiants internationaux et répercussions économiques dans l'OCDE », dans *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e9982d53-fr>. [5]
- OCDE (2023), « What are the top OECD destinations for start-up talent? », *Débats sur les politiques migratoires*, vol. 30. [6]
- OCDE (2022), « Conditions d'admission et politiques visant à attirer et retenir les étudiants internationaux », dans *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cdd45454-fr>. [4]
- OCDE (2022), *What has been the impact of the COVID-19 pandemic* [3]
- on immigrants? An update on recent evidence, Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/what-is-the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-immigrants-and-their-children-e7cbb7de/>.
- OCDE (2021), *Panorama de la santé 2021 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fea50730-fr>. [2]
- Tuccio, M. (2019), « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 229, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b4e677ca-en>. [1]

✉ Personnes à contacter

Jean-Christophe Dumont
Division des migrations internationales, OCDE
Courriel : Jean-Christophe.DUMONT@oecd.org
Tél. : +33 1 45 24 92 43

Lisa Andersson
Division des migrations internationales, OCDE
Courriel : Lisa.ANDERSSON@oecd.org
Tél. : +33 1 45 24 17 27

🔗 Liens utiles www.oecd.org/migration

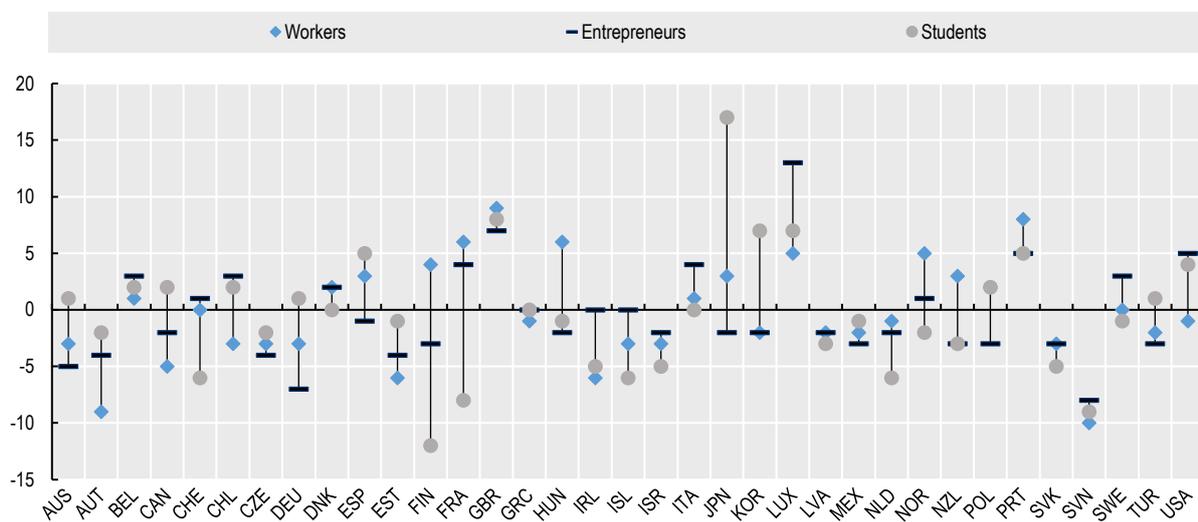
La présente synthèse ne reflète pas nécessairement les positions officielles de l'OCDE ou de ses pays membres. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont utilisés sont ceux des auteurs.

Ce document ainsi que les cartes qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Annexe A : Données complémentaires

Graphique A.1. Évolution du classement entre la première et la deuxième édition des Indicateurs de l'attractivité à l'égard des talents



Note : le graphique indique le nombre de places que les pays ont gagné ou perdu dans chaque classement par rapport à l'édition de 2019.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

